
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 19 JUIN 2020

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 12

L'an deux mil vingt, et le 19 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 12 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes en raison des contraintes sanitaires de distanciation, sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaient présents : Mmes. Gwladys ANDRE-LELOUP, Brigitte COLLIOT, Marie-Laure FORNIES, Anne-Marie HARTARD, Evelyne LAMPERT, Patricia PIGEON
MM. Christian EDLINGER, Christophe GALVANI, Pascal HAMMAN, Eric PICCO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ

Absents excusés : MM. Michel ATTINETTI, Grégoire CHAUDRON, Dominique THEOBALD

0. COMMUNICATIONS

L'équipe municipale envisage d'entreprendre au cours du mois de juillet des travaux d'embellissement des abords de la salle des fêtes, au niveau du mur de soutènement partiellement reconstruit. Il est précisé à ce titre que cette reconstruction vient de bénéficier d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % de la dépense engagée.

Une réunion à l'attention des maires sera organisée le 8 juillet 2020 par les acteurs du déploiement de la fibre optique. A cette date devraient être définitivement connues les modalités d'accès au service, dont il sera rapidement fait part au public.

1. ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU GROUPE SECTORIEL D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (C.C.H.P.B.) - RECTIFICATIF

Des groupes sectoriels sont appelés à se réunir pour mener à bien la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En l'occurrence, la Commune de VARIZE-VAUDONCOURT s'inscrit dans le groupe constitué avec certains villages limitrophes. Un élu peut également être désigné pour siéger au sein du Comité de Pilotage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, instance de synthèse des groupes de travail et de proposition auprès du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal ayant élu le 23 mai 2020 un nombre de délégués supérieur aux attentes, il procède à un nouveau vote. Se trouvent ainsi proclamés pour siéger au groupe sectoriel, MM. Franck ROGOVITZ et Rémy RESLINGER, Madame Gwladys ANDRE-LELOUP étant le cas échéant appelée en suppléance; M. Franck ROGOVITZ prendra part en outre au Comité de Pilotage de la structure.

2. ADMISSION EN NON-VALEUR

Une location de la salle des fêtes a été consentie à un tiers par contrat du 12 avril 2019, pour la journée du 6 juin 2019, moyennant le prix de 105 euros.

Le titre de recettes établi par la collectivité n'a jamais été honoré et les investigations menées par le Percepteur sont demeurées sans succès, le réservataire étant réputé disparu.

Compte-tenu de cet élément, le Conseil Municipal accepte de considérer la créance de 105 euros en cause comme irrécouvrable et charge le Maire de procéder à l'écriture comptable en non-valeur.

3. LOGEMENT COMMUNAL DU BERGER – REMBOURSEMENT DE FRAIS

L'entretien annuel de chaudière relève des charges locatives. Le locataire du logement du berger, sis au 8 Rue de la Chapelle, a opté depuis quelques années pour l'intervention d'un fournisseur de son choix.

A l'occasion de l'entretien du 6 novembre 2019, l'entreprise a procédé au remplacement de l'électrode d'allumage. Ne s'agissant pas d'une pièce d'usure, le coût induit de 59,81 € ne peut être laissé à la charge de l'occupant.

Le Conseil Municipal décide qu'un dégrèvement exceptionnel de loyer correspondant au montant précité devra être consenti au locataire. Monsieur Christophe GALVANI, intéressé, n'a pas pris part aux délibérations ni au vote.

4. EMPLOIS SAISONNIERS

Tenant compte de l'accroissement des travaux extérieurs confiés au seul ouvrier communal à mi-temps durant la période estivale, l'opportunité d'offrir une expérience professionnelle à des jeunes domiciliés dans la commune apparaît intéressante. Seront susceptibles d'être accueillis les jeunes âgés d'au moins 16 ans et jusqu'à la limite de l'anniversaire des 19 ans.

Le Conseil Municipal décide de créer, sous forme d'emplois saisonniers, deux postes d'adjoint technique, rémunérés à l'indice brut 350, indice majoré 327, sous réserve de majoration obligatoire pour respect du minimum légal, pour une période n'excédant pas quinze jours pour chacun de ces salariés. La durée d'accueil de ces jeunes se doit de rester limitée en raison de l'obligation faite à la collectivité de pourvoir à leur encadrement effectué par des conseillers municipaux. Compte-tenu du contexte sanitaire, au contraire des années précédentes, ces jeunes travailleront à tour de rôle.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020. La période est fixée, pour le premier contrat du 6 au 20 juillet 2020, pour le second du 20 juillet au 3 août 2020.

La séance est levée à 18 h 55.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 19 juin 2020.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Election des délégués auprès du Groupe sectoriel d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (C.C.H.P.B.) – rectificatif
2. Admission en non-valeur
3. Logement communal du berger – Remboursement de frais
4. Emplois saisonniers

Emargement des participants :

Gwladys ANDRE-LELOUP

Michel ATTINETTI (absent)

Grégoire CHAUDRON (absent)

Brigitte COLLIOT

Christian EDLINGER

Marie-Laure FORNIES

Christophe GALVANI

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Evelyne LAMPERT

Eric PICCO

Patricia PIGEON

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Dominique THEOBALD (absent)